



MESSAGE D'INTÉRÊT PUBLIC

COLLECTE DES ENCOMBRANTS PRÉVUE DU 17 AU 21 JUIN

28 MAI 2019 (IQALUIT, NUNAVUT) – La Ville est heureuse d'annoncer que la collecte des encombrants de cette année durera une semaine et qu'elle **commencera le lundi 17 juin et se terminera le vendredi 21 juin 2019**.

Pendant cette semaine de collecte, les résidents et résidentes auront l'occasion de se débarrasser de **deux appareils électroménagers ainsi que de trois articles de maison de grande taille pesant plus de 50 livres et trop volumineux pour être jetés dans un sac à ordure noir**.

Des équipes de travail **seront à l'œuvre un peu partout dans la Ville durant toute cette semaine** afin de ramasser les différents encombrants en fonction de journées précises. Par exemple, une journée sera consacrée uniquement aux appareils électroménagers. Si cette collecte d'électroménagers se termine rapidement, les équipes commenceront à ramasser les autres types d'encombrants.

Les résidents et résidentes qui souhaitent se débarrasser d'encombrants doivent **placer tous les déchets volumineux à jeter à côté du bac à ordures avant le dimanche soir 24 juin**. Les différents types d'encombrant doivent être répartis séparément – les meubles ensemble et les appareils électroménagers ensemble. **Les encombrants ne doivent pas être empilés, et il ne faut pas aussi les mettre avec les déchets ordinaires**. Tous les encombrants ramassés seront transportés au site d'enfouissement.

Tout article qui n'est pas destiné à la collecte (c'est-à-dire les vélos, les jouets, etc.) se trouvant près du bac à ordures doit être déplacé en lieu sûr pour ne pas être ramassé par erreur.

Veuillez aussi noter que les zones commerciales ne sont pas incluses dans la collecte des encombrants (c'est-à-dire le centre-ville, la West 40 et la Federal Road).

AFIN DE NOUS AIDER À PRÉPARER LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS, Veuillez lire les directives suivantes :

Les articles suivants seront acceptés :

- **un maximum de trois encombrants par ménage, plus deux appareils électroménagers (laveuse, sécheuse, réfrigérateur, congélateur ou cuisinière) :**
- Les articles de maison de grande taille qui pèsent plus de 50 livres ou qui sont trop volumineux pour être jetés dans un sac à ordures noir :
 - Mobilier (divans, chaises, tables, matelas, etc.)
 - Revêtements de sol (tapis, sous-tapis et feuilles de linoléum) regroupés en un paquet de dimension maximale de 1,7 m x 1,0 m (5 pi x 3 pi) (un paquet équivaut à un encombrant)
 - Appareils de plomberie, dont les toilettes
 - Fenêtres et miroirs

LES ARTICLES SUIVANTS NE SERONT PAS RAMASSÉS, ET IL FAUT ALLER LES PORTER SOI-MÊME AU SITE D'ENFOUISSEMENT DE LA WEST 40 :

- Amas de résidus
- Débris de construction et de démolition
- Bois (déchets de construction/démolition, étagères, palettes, caisses, portes, etc.)
- Appareils électroniques (téléviseurs, ordinateurs, etc.)
- Déchets ménagers dangereux
- Pièces d'automobile, y compris les sièges de véhicule
- Pneus
- Métal
- Bonbonnes de propane
- Sol et roches
- Déchets d'animaux
- Boîtes de carton – lesquelles peuvent être jetées pendant la collecte résidentielle ordinaire ou apportées au site d'enfouissement.

QUESTIONS ET RÉPONSES

QUELS SONT LES ARTICLES ACCEPTÉS LORS DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS?

Les articles de grande taille qui pèsent plus de 50 livres ou qui sont trop volumineux pour être jetés dans un sac à ordures noir, ainsi que deux appareils électroménagers.

QUELS ARTICLES NE SONT PAS ACCEPTÉS LORS DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS?

Le métal, les appareils électroniques, le bois et les pneus ne sont pas acceptés. Les déchets commerciaux ne sont pas acceptés également, car la collecte des encombrants est un service résidentiel.

EST-CE QU'IL Y A UN NOMBRE LIMITÉ D'EMCOMBRANTS QUE L'ON PEUT JETER?

Oui. Chaque ménage peut se débarrasser d'un maximum de trois encombrants, plus deux appareils électroménagers.

QUE FAIRE SI J'AI PLUS DE TROIS ARTICLES À JETER?

Les résidents et résidentes sont responsables d'apporter eux-mêmes tout encombrant supplémentaire au site d'enfouissement.

À QUEL MOMENT FAUT-IL SORTIR LES ENCOMBRANTS POUR LA COLLECTE?

Le dimanche 24 juin, les encombrants doivent être placés à côté du bac à ordures. Souvenez-vous de déplacer tout article qui n'est pas destiné à la collecte des encombrants (c'est-à-dire les vélos, les jouets, etc.) se trouvant près du bac à ordures pour éviter qu'ils soient ramassés par erreur.

COMMENT LES ENCOMBRANTS DOIVENT-ILS ÊTRE RÉPARTIS ?

Les encombrants doivent être répartis séparément en fonction du type d'articles, et non empilés. Il faut garder les déchets ordinaires séparément et ne pas les inclure avec les encombrants. De plus, veuillez respecter la limite de trois encombrants.

QU'ARRIVE-T-IL AUX ENCOMBRANTS RAMASSÉS?

Les encombrants ramassés pendant la collecte seront transportés au site d'enfouissement.

Les résidents et résidentes peuvent aussi aider à réduire la quantité de déchets qui finissent au site d'enfouissement en vendant, en échangeant ou en donnant des articles encore en état de servir et qui ne leur servent plus.

-30-

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, Veuillez COMMUNIQUER AVEC :

**ANDREA SPITZER
GESTIONNAIRE DES COMMUNICATIONS
VILLE D'IQALUIT
COURRIEL : A.Spitzer@city.iqaluit.nu.ca**